

---

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*

**Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent  
entre les villes de Lévis et de Montréal-Est  
par Ultramar Itée**

**Dossier 3211-10-12**

**Le 1<sup>er</sup> novembre 2006**

**Développement durable,  
Environnement  
et Parcs**

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent par Ultramar ltée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-02-14	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-02-18	Délivrance de la directive
2006-05-23	Réception de l'étude d'impact
2006-05-31 au 2006-07-31	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2006-08-04 et 2006-08-29	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-09-27	Réception des réponses aux questions et commentaires
2006-09-29 au u 2006-11-01	Consultation sur les réponses aux questions et commentaires

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire un pipeline d'un diamètre de 406 mm (16 pouces) pour le transport de produits pétroliers raffinés à basse tension de vapeur ainsi que deux stations de pompage entre la raffinerie Ultramar à Lévis et son centre de livraison à Montréal-Est, soit une distance variant de 235 à 255 km, traversant les régions administratives de Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Montérégie et Montréal.

Le tracé proposé par l'initiateur de projet se situe, pour une bonne part, en bordure de lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec. De façon générale, le tracé est éloigné des agglomérations urbaines et passe essentiellement en territoire agroforestier.

Selon l'initiateur de projet, la construction d'un pipeline entre Lévis et Montréal lui permettrait d'ajouter de la souplesse à ses expéditions de produits finis et ainsi être moins tributaire des mauvaises conditions météorologiques et des problèmes techniques possibles avec l'un ou l'autre des moyens de transport actuellement utilisés par la raffinerie, soit le train-bloc, le navire et le camion-citerne.

Les coûts du projet sont estimés actuellement à plus de 200 M\$. La mise en service du pipeline est prévue pour 2008.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 31 mai au 1 novembre 2006, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction de l'analyse économique et de la tarification;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
  - Secteur énergie, développement des hydrocarbures;
  - Secteur-forêts;
  - Secteur Faune Québec;
- le ministère des Transports;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :
  - Secteur agricole;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Environnement Canada.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ULTRAMAR LTÉE. *Projet Pipeline Saint-Laurent, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1, Rapport principal*, mai 2006, pagination multiple;
- ULTRAMAR LTÉE. *Projet Pipeline Saint-Laurent, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 2, Annexes cartographiques*, mai 2006, sans pagination;
- ULTRAMAR LTÉE. *Projet Pipeline Saint-Laurent, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 3, Autres documents annexes*, mai 2006, pagination multiple;
- ULTRAMAR LTÉE. *Projet Pipeline Saint-Laurent, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 4, Cartographie du tracé*, mai 2006, pagination multiple;
- ULTRAMAR LTÉE. *Projet Pipeline Saint-Laurent, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 5, Complément et réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires*, septembre 2006, pagination multiple;
- ULTRAMAR LTÉE. *Projet Pipeline Saint-Laurent, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 6, Complément cartographique*, septembre 2006, pagination multiple.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre transmise le 18 février 2005.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Original signé par :*

---

**Francine Audet**, géologue, M.Sc.  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre

---

**Nathalie Martel**, biologiste, M.Sc.  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre